

◀ Communiqué de la fédération SUD éducation ▶

Algorithmes secrets de Parcoursup : SUD éducation dénonce la position du Conseil d'État

Le 12 juin dernier, le Conseil d'État a refusé à un syndicat étudiant la communication des algorithmes secrets de sélection dans les filières de l'université des Antilles.

Le Conseil d'État essaie de faire croire que c'est aux étudiant-e-s individuellement de faire la demande de ces algorithmes, contrairement à tous les autres documents produits par l'administration.

Cette décision montre Parcoursup pour ce qu'il est : une machine de tri social conçue en dérogation du droit à l'information des usagers et usagères du service public.

SUD éducation dénonce cette décision, et revendique :

la publication des algorithmes de sélection et de leur code source associé ;

l'abandon pur et simple de Parcoursup ;

la création de places pour permettre l'accès de chaque candidat-e à la filière de son choix.

des créations de postes et un plan d'investissement massifs dans le supérieur, pour une université émancipatrice, laïque, gratuite, ouverte à toutes et tous.